

quelques-uns des Cantons proposèrent un expédient, qui, sans changer la nature des affaires, ni préjudicier à aucune des parties, pouvoit garantir Neufchâtel des horreurs de la guerre, & laisser le Corps Helvetique dans une parfaite tranquillité; ce fut de mettre cette Principauté en sequestre jusques à la Paix générale entre les mains des XIII. Cantons en général, ou des quatre Cantons Alliez avec Neufchâtel, sans que pendant ce tems-là, aucun des Pretendans, soit François ou Allemans, pussent y tenir aucunes Troupes, Officiers, Gouverneurs ni autres Administrateurs, les revenus des Domaines devant rester entre les mains des Sequestres, pour les rendre à ceux à qui la Principauté sera adjugée par une Paix ferme & solide.

Voici la lettre du Roi, à Mr. le Marquis de Puissieux son Ambassadeur, dont quelques Cantons demanderent des copies à ce Ministre, pour y faire l'attention qu'elle méritoit.

*Lettre du
Roi à son
Ambassa-
deur en Suis-
se.*

MOn intention est, que vous fassiez savoir de ma part, & que vous déclariez que quand même j'aurois pû accorder à la considération des Cantons, une Neutralité pour la Ville & pour le Comté de Neuchâtel & de Vallangin, il ne me conviendrait plus d'y consentir après les démarches du Canton de Berne, & le bruit que mes ennemis ont répandu avec tant d'affectation de l'usage qu'ils prétendent faire de cet Etat, pour pénétrer un jour dans les Provinces de mon Royaume; Que je suis obligé de prévenir le dessein, dont ils m'ont eux-même averti, Que le mouve-
ment